

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2017

Présents : ROUGEOT Pierre-Jean - FIS Catherine - BARON Olivier - RAMEYE Joëlle - GHORRA Nicolas - BOYER Stéphan - DELAVault Yannick - LABONNE Serge - GILLOTEAU Évelyne - ROCHETEAU Françoise

Absents représentés : - MULLER Véronique (procuration à ROUGEOT)

Absents excusés : BOYER Coralie - ORCIERE Marc - PETER Sophie - SÉGALAS Yvan.

Secrétaire de séance : ROCHETEAU Françoise.

TRAVAUX

Avenue Molière : Monsieur le Maire indique que les travaux avancent rapidement et que la première tranche devrait être terminée avant la fin de l'année. La partie réfection de voirie sera réalisée en avril 2018.

Vestiaires : les travaux ont débuté, Monsieur le Maire indique que le planning est calé avec les différentes entreprises.

Route de Coulobres : les travaux ont débuté et reprendront le 20 novembre pour la pose des fourreaux de la fibre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Eau et Assainissement : Monsieur le Maire indique que le transfert est en bonne voie, ainsi les budgets eau/assainissement seront clôturés. CM adopte. Monsieur le Maire indique également que le transfert de compétence entraînera le transfert de Cédric SORIANO à la Communauté de Communes. CM adopte.

PLUI : Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 19 septembre 2017 le conseil communautaire a décidé à la majorité de prendre la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Monsieur le Maire lance le débat sur le transfert de compétence. Débat. Le Conseil Municipal rejette le transfert de cette compétence 10 contre - 1 pour.

Compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 19 septembre 2017 le conseil communautaire a décidé à la majorité de prendre la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Débat. Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

PRE-VERDIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération décidant de vendre aux riverains le terrain de l'équipement public du Pré-Verdier. La parcelle A 1475 d'une superficie de 163 m² vendue à Monsieur PERRENOT au prix de 20€/m², et la parcelle A 1476 d'une contenance de 160 m² à Monsieur CAVE au prix de 20€/m². CM adopte à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de voter la subvention à la coopérative scolaire pour un montant de 1.700€. CM adopte.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, dans un souci de bonne conservation des documents, de déposer aux archives départementales les registres d'état civil de 1723 à 1912. CM adopte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1) Copieurs :

	RUAN	ELIT	RICOH	REX ROTARY
Location annuelle	2 520€ TTC	2 448€ TTC	2 880€ TTC	5 472€ TTC
Prix copie noire	0.0031	0.0039	0.0059	0.0058
Prix copie couleur	0.031	0.039	0.0555	0.052

Monsieur le Maire, après avoir analysé les caractéristiques techniques et financières, propose de retenir l'offre d'ELIT. CM adopte à l'unanimité.

2) Motion Hérault Habitat : Monsieur le Maire présente une motion soutenue par Monsieur le Président d'Hérault Habitat relative à la baisse des loyers des bailleurs sociaux et de l'impact financier de cette mesure. CM adopte cette motion 10 pour - 1 abstention.